



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

22273

K. Pfeiff.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**Distribution RESTREINTE
Décembre 1999
Original : FRANÇAIS**

**PROGRAMME :
APPUI A LA COMPETITIVITE DES INDUSTRIES DU SECTEUR
AGROALIMENTAIRE AFIN DE GENERER DES EMPLOIS AU NIVEAU DES PME
(XA/BKF/98/609)**

**PROJET :
APPUI A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU NATIONAL
D'INFORMATION INDUSTRIELLE***

BURKINA FASO

RAPPORT

**Etabli pour le Gouvernement du Burkina Faso par
L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel**

**Sur la base du travail de Azaria OUEDRAOGO
Consultant National en Système d'Information**

**Responsable de l'appui : Dr Yves Ekoué AMAIZO
Service de la Statistique et des Réseaux d'Information**

*** Ce Document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.**

NOTE EXPLICATIVE

**. Rapport du Dollar / Francs CFA actuellement en vigueur aux Nations Unies :
1USD = 652.677 Francs CFA.**

GLOSSAIRE

ABCERQ	Association Burkinabè pour les Cercles de Qualité et le Management ;
AFS	Association des Femmes Chef d'Entreprises – Femmes Solidarité ;
BAME	Bureau d'Appui à la Micro et Petite Entreprise ;
CAPEO	Cellule d'Appui à la Petite Entreprise de Ouagadougou ;
CCIA-B	Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina ;
CDI	Centre pour le Développement Industriel ;
CENATRIN	Centre National de Traitement de l'Informatique ;
CGU	Centre des Guichets Uniques ;
DELGI	Délégation Générale de l'informatique ;
DGA	Direction Générale de l'Artisanat ;
DGDI	Direction Générale du Développement Industriel ;
DPI / PME/PMI	Direction de la Promotion des Investissements – PME/PMI de la DGDI ;
DR / CCIA-B	Direction Régionale de la CCIA – Bobo Dioulasso ;
DR / DGDI	Direction Régionale de la DGDI – Bobo Dioulasso ;
DR / MCIA	Direction Régionale du MCIA – Bobo Dioulasso ;
DRPI	Direction de la Réglementation et de la Propriété Industrielle / DGDI ;
DR / ONAC	Direction Régionale de l'ONAC ;
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi ;
FONAPE	Fonds National pour la Promotion de l'Emploi ;

GPI	Groupement Professionnel des Industriels ;
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie ;
INPI	Institut National de la Propriété Intellectuelle ;
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
ONAC	Office National du Commerce Extérieur ;
ONATEL	Office National des Télécommunications ;
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ;
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ;
PAPME	Projet d'Appui à la Création des Petites Moyennes Entreprises ;
SNL / OAPI	Structure Nationale de Liaison de l'OAPI logée à la DGDI ;
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine ;

RESUME

Appui à la mise en place d'un réseau national d'information industrielle dans le cadre du programme intégré de l'ONUDI au Burkina Faso (XA/BKF/98/609)

La mission retient huit structures publiques d'appui aux PME/PMI, comme points focaux du réseau. Il s'agit de la CCIA-B et de l'ONAC, qui en formeront l'ossature, et de la DGDI, du CGU, de la DGA, du PAPME, de l'INSD et du FAPE, qui seront des points nodaux secondaires. Au niveau des structures privées, la Fondation Entreprendre, l'ABCERQ, le Groupement Professionnel des Industriels, l'AFS et le SIATA ont été retenus.

Le rapport passe d'abord en revue l'existant en matière de services informationnels au niveau des structures précitées, puis recense leurs besoins en services informationnels qui sont de deux ordres :

1. Besoins en informations couramment exprimés par les promoteurs (technologies disponibles et évolution, marchés et conditions d'accès, sources de financement et partenariat, approvisionnement et fournitures d'équipements, textes législatifs et réglementaires applicables (Burkina, UEMOA et Hors UEMOA), coûts des facteurs, infrastructures disponibles, normes applicables, services d'assistance disponibles, propriété industrielle, produits disponibles pour l'exportation, etc).
2. Besoins en renforcement des capacités: formation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet et ses applications), formation à l'élaboration / gestion de base de données et des statistiques, équipement en outils informatiques,.

Pour la mise en œuvre du projet, la mission recommande :

1. Le choix de l'ONAC / Ouagadougou et le BAME / CCIA / Bobo Dioulasso, comme les deux points focaux à partir desquels le réseau sera bâti. Ce choix est motivé, entre autres, par leur savoir faire en matière de services informationnels et la qualité de leurs équipements informatiques et bureautiques ;
2. L'élaboration de modules de formation appropriée en réponse aux différents besoins en renforcement de capacités exprimés par les points nodaux. Il est également nécessaire de les aider à s'équiper pour leur permettre de jouer au mieux leur rôle dans la réussite du projet ;
3. De retenir la troisième approche proposée par l'ONATEL (serveur central relié à l'ONATEL par liaison spécialisée) qui permettra de générer des revenus additionnels importants pour le réseau par la vente des produits Internet aux clients. Ces revenus, ajoutés à ceux provenant de la facturation des services informationnels seront un atout majeur dans la stratégie de pérennisation du réseau.

4. En ce qui concerne la facturation des services informationnels, compte tenu de l'absence, pour l'instant, d'un environnement favorable au commerce électronique, il est recommandé que la visite des sites et la consultation des informations d'ordre général comme les textes applicables, les infrastructures disponibles, etc., soient gratuites. La facturation n'intervenant que pour des informations très spécifiques nécessitant plus de recherches, comme les technologies, les procédés de fabrication, etc. Le mécanisme de facturation devra être établi de commun accord avec les points nodaux et les prix raisonnables pour ne pas dissuader les usagers. On peut également opter pour un système de facturation progressive dont le but est de réduire la résistance des opérateurs économiques qui étaient habitués à recevoir l'information gratuitement.;
5. Que le Ministère de tutelle, à savoir le Ministère de l'Industrie et du Commerce, engage, dès à présent, des discussions avec les banques pour la mise en place des outils et des mécanismes nécessaires au démarrage et au développement du commerce électronique ;
6. Le recours aux moteurs de recherche disponibles sur Internet et au réseau d'information de l'ONUDI comme sources majeures permettant de mettre les informations à la disposition des opérateurs économiques en temps réel ;
7. L'organisation d'un séminaire de diffusion, au profit des opérateurs économiques, des structures d'appui publics et privés et du public afin de les sensibiliser et de susciter leur adhésion au réseau (appropriation). Les conclusions et recommandations issues de ce séminaire permettront d'enrichir le contenu du réseau, et serviront de base pour l'élaboration d'un document de projet pour la mobilisation de ressources financières pour le réseau (soumission aux bailleurs de fonds de l'ONUDI, y compris le PNUD) ;
8. Le point 7 sera la première étape du projet dont le plan d'exécution en deux phases se présente comme suit :

1^{ère} Phase : Budget de 49000 USD pour réaliser le point 7. Au cours de cette phase, un document de projet sera préparé pour l'ensemble des points focaux et nodaux retenus et sera soumis aux bailleurs de fonds de l'ONUDI, y compris le PNUD ;

Le budget de la première phase se décompose comme suit :

LB 11.50	Expert International	1h/m	11.500 USD
LB 13.00	Appui administratif		500 USD
LB 16.00	Voyages 2 experts ONUDI	siège	8900 USD
LB 17.00	Experts nationaux NTIC	(4)	8000 USD
LB 33.00	Formation / Séminaire	à Ouagadougou	8000 USD
LB 35.00	Equipements Points Focaux		9000 USD
LB 51.00	Divers et imprévus		4000 USD
LB 99.00	Total		49.000 USD

2^{ème} Phase : Budget de 250 000 USD pour l'exécution du projet de réseau d'information industrielle au Burkina Faso.

TABLES DES MATIERES

GLOSSAIRE.....	2
RESUME.....	4
TABLE DES MATIERES.....	6
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : PRINCIPAUX POINTS NODAUX PUBLICS.....	9
SECTION I : La DGDI.....	9
Paragraphe I : Organisation et Attribution de la DGDI.....	9
A – Organisation	9
B – Attribution.....	10
Paragraphe II : Existant en matière de services informationnels à la DGDI.....	10
Paragraphe III : Les besoins en services informationnels de la DGDI.....	11
A - Au niveau de la DPI-PME/PMI.....	11
B – Au niveau de la DRPI.....	11
C – Au niveau de la Direction Régionale / MCIA Bobo Dioulasso.....	11
SECTION II : La CCIA – B.....	12
Paragraphe I : Organisation et Attributions de la CCIA – B.....	12
A – Organisation.....	12
B – Attributions.....	13
Paragraphe II : Existant en matière de services en matière de services informationnels.....	13
A – Contenu du centre de documentation.....	13
1. Les Monographies.....	13
2. Les Périodiques.....	14
3. La base de données.....	14
B – Autres supports informationnels.....	14
C – Apports informationnels du BAME à la CCIA-B / Bobo Dioulasso.....	14
Paragraphe III : Besoins en services informationnels.....	15
SECTION III : L'ONAC.....	16
Paragraphe I : Organisation et Attributions de l'ONAC.....	16
A – Organisation.....	16
B – Attributions.....	16
Paragraphe II : Existant en matière de services informationnels.....	16
Paragraphe III : Besoins en services informationnels.....	17
A – ONAC / Bobo Dioulasso.....	17
B – ONAC / Ouagadougou.....	17
CHAPITRE II : AUTRES POINTS NODAUX PUBLICS.....	18
SECTION I : Le C.G.U.....	18
SECTION II : La Direction Générale de l'Artisanat.....	19
SECTION III : L'INSD.....	20
SECTION IV : Le FAPE.....	21
SECTION V : Le PAPME.....	21
CHAPITRE III : LES POINTS NODAUX PRIVES	23
SECTION I : La Fondation Entreprendre.....	23
SECTION II : L'ABCERQ.....	24
SECTION III : L'AFS.....	26
SECTION IV : Le SIATA.....	27
SECTION V : Le Groupement Professionnel des Industriels.....	27

CHAPITRE IV : POSITION DE L'ONATEL SUR SA PARTICIPATION AU RESEAU.....	29
CHAPITRE V : SYNTHESE DES BESOINS EN SERVICES INFORMATIONNELS.....	31
SECTION I : Les Services couramment exprimés par les entrepreneurs.....	31
SECTION II : Les Besoins en renforcement de capacités.....	32
CHAPITRE VI : EBAUCHE D'UNE BASE DE DONNES INDUSTRIELLES.....	33
RECOMMANDATIONS.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	41
DESCRIPTION DE POSTE.....	42
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	44
BULLETIN OFFICIEL DE L'ONATEL : TARIFS DE FASONET.....	46

INTRODUCTION

La mission de l'expert national a été exécutée sous la direction du responsable du projet au siège de l'ONUDI à Vienne et sous la responsabilité de l'expert international, en étroite collaboration avec la contrepartie nationale du projet.

Elle s'est déroulée du 20 octobre 1999 au 31 décembre 1999 à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, conformément à la description de poste.

Attributions

L'expert national avait pour mission de :

1. Collecter auprès des points nodaux identifiés les besoins en matière de services informationnels venant en appui à l'industrie ;
2. Produire un rapport comprenant la liste des services informationnels et la première ébauche de l'organisation d'une base de données industrielles en référence aux besoins avec en perspective l'intégration dans l'UEMOA ;
3. Discuter avec les fournisseurs de service Internet de la place, les possibilités de leur participation dans la création du réseau national d'information industrielle ;
4. Identifier et classer d'autres points nodaux souhaitant participer au réseau national d'information industrielle en tant que fournisseurs d'information industrielle et présenter les conclusions dans le rapport selon le format ONUDI.

Déroulement de la mission

La mission a rendu visite à plus d'une dizaine de structures publiques et privées d'appui aux PME/PMI à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Pendant ces visites, elle a eu des entretiens avec les responsables de ces structures qui lui ont permis de présenter le projet de l'ONUDI et de susciter leur adhésion pour sa mise en œuvre. Un questionnaire a pu être remis également à cette occasion.

CHAPITRE I
INSTITUTIONS D'APPUI AUX PME/PMI
IDENTIFIEES COMME POINTS NODAUX PUBLICS

Il s'agit de structures d'appui aux PME/PMI placées sous la tutelle technique et / ou financière de l'Etat. Elles possèdent un certain savoir faire en matière d'informations économiques, commerciales et industrielles aux entrepreneurs, et ont, de ce fait, été retenues par la mission pour jouer un rôle dans la mise en place du réseau national d'information industrielle de l'ONUDI. Ce sont :

- La Direction Générale du Développement Industriel (DGDI) – Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat / Burkina (CCIA-B) Ouagadougou et Bobo Dioulasso (le BAME y compris) ;
- L'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) – Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;

La démarche adoptée par le rapport est de décrire brièvement, dans un premier temps, l'organisation et les attributions des structures retenues, ensuite, de faire le constat de l'existant en matière informationnelle en leur sein, et enfin de présenter les besoins qu'elles expriment en matière de services informationnels.

SECTION I : La DGDI

Paragraphe I : Organisation et Attributions de la DGDI

A - Organisation

La DGDI relève du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Elle est placée sous l'autorité du Directeur Général et comporte deux directions :

- La Direction de la Promotion des Investissements et des PME/PMI (DPI-PME/PMI) ;
- La Direction de la Réglementation et de la Propriété Industrielle (DRPI).

La DGDI est répartie sur deux sites : Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

B- Attributions de la DGDI

La DGDI / DPI- PME/PMI a pour attributions :

- La promotion de l'investissement ;
- L'assistance aux PME/PMI.

Quant à la DGDI / DRPI, elle a pour tâches :

- L'élaboration et le suivi de la réglementation en matière d'investissement ;
- Le suivi de la réglementation en matière de propriété industrielle ;
- Le suivi de toute réglementation affectant l'industrie.

Paragraphe II : Existant en matière de services informationnels à la DGDI

La DGDI dispose d'un service d'information qui met à la disposition des opérateurs économiques :

- Des données sur les secteurs dans lesquels ils désirent intervenir. Ces données sont établies à partir de fiches envoyées périodiquement aux entreprises pour recueillir de renseignements;
- Des informations sur les filières prioritaires du pays ;
- Des informations nécessaires aux recherches documentaires précédant le dépôt des demandes de titres (disponibles à la SNL/OAPI logée à la DGDI) ;
- Des brevets d'invention, qui sont une source majeure d'informations sur les technologies protégées ou tombées dans le domaine public et la libre exploitation. Ces informations offrent aux industriels la possibilité d'un meilleur contrôle de leurs acquisitions technologiques et leur permet de mettre au point des procédés industriels nécessaires au développement de leurs unités ;
- Une salle de documentation (à la SNL/OAPI), avec notamment plus de 2000 CD-ROM fournis par l'OAPI, l'OMPI, et l'INPI.

Paragraphe III : Les besoins en matière de services informationnels de la DGDI

Les entretiens avec les différents responsables de la DGDI à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso ont permis d'établir par direction la liste des besoins en services informationnels suivants:

A - DPI - PME/PMI :

- Information sur les technologies ;
- Information sur les fournisseurs d'équipements ;
- Informations sur les institutions d'appui et de financement de la coopération bilatérale et leurs conditions d'intervention ;
- Informations sur les sources d'approvisionnements : intrants importés.

B- DRPI :

- Informations sur les statistiques industrielles des pays membres de l'UEMOA et environnants ;
- Informations sur les diverses mesures réglementaires liées à l'activité industrielle dans l'UEMOA et hors zone UEMOA ;
- Informations sur l'environnement juridique et économique mondial ;
- Informations diverses sur la propriété industrielle.

C- Direction régionale / MCIA – Bobo Dioulasso

- Informations sur les débouchés extérieurs pour les promoteurs ;
- Informations sur les créneaux porteurs dans les pays de l'UEMOA et hors UEMOA ;
- Informations sur les traités de l'UEMOA et de l'OMC ;
- Informations sur les expériences d'autres pays en matière de gestion des zones industrielles.

En matière de renforcement des capacités (formation et équipements), les besoins suivants ont pu être identifiés pour la DGDI (Ouagadougou et Bobo Dioulasso):

- Formation en informatique : initiation en informatique et en bureautique (word , excel ...) ;

- Formation en Internet (utilisation du courrier électronique, navigation sur Internet, création et gestion de sites WEB....) ;
- Formation en gestion documentaire ;
- Installation d'un réseau Intranet et formation du personnel de la DGDI à son utilisation et à sa mise à jour ;
- Besoins en équipements informatiques (cf également le rapport de l'expert international en système d'information industrielle).

Les différents besoins exprimés ci dessus peuvent être couverts par le volet système d'information de la DGDI dont la mise en œuvre interviendra incessamment dans le cadre du programme intégré de l'ONUDI au Burkina (Cf Rapport sur le système d'information de la DGDI). Toutefois, ce volet ne semble pas avoir pris en compte les besoins de la DGDI Bobo Dioulasso, ce qui risque de constituer un handicap dans la réussite de ce volet.

La mission recommande donc la correction de cette lacune afin de permettre à la DGDI de tirer avantages du système qui sera mis en place.

SECTION II : LA CCIA-B

La CCIA –B a été créée en 1948 . Elle est dotée de l'autonomie financière et est le seul organisme habilité à représenter les intérêts du secteur privé auprès des autorités publiques.

Paragraphe I : organisation et attributions de la CCIA-B

A - Organisation

Les organes de la CCIA-B sont les suivantes :

- l'assemblée plénière , qui est l'organe délibérant de la chambre ;
- le bureau qui assure la haute administration de la CCIA-B ;
- les commissions qui sont les organes d'études et de proposition à l'intention de l'assemblée plénière et du bureau.

B - Attributions

La CCIA-B est chargée de :

- Donner des avis sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le développement économique du pays ;
- Assurer la gestion des services et équipements dont elle a la charge ;
- Donner aux opérateurs économiques des conseils et des informations juridiques, économiques, et réglementaires nécessaires à la création, à la gestion / développement de leurs entreprises ;
- Assurer des actions de promotion générale pour les entreprises par les foires, les salons, les missions extérieures et la formation technologique ou en gestion ;
- Proposer et mettre en œuvre les programmes / opérations en faveur du développement du commerce extérieur et tenir à jour un recensement des opérateurs économiques.

Paragraphe II : Existant en matière de services informationnels

L'information est sans doute l'un des services les plus couramment demandés à la CCIA-B. Pour répondre aux sollicitations de ses nombreux ressortissants, la chambre recourt aux supports informationnels suivants :

A - Un centre de documentation dans lequel on trouve :

1. Des monographies :

- Recueil annoté des textes applicables au droit du travail burkinabé ;
- Le guide fiscal de l'homme d'affaires ;
- La réglementation des marchés administratifs ;
- La réglementation sur les investissements ;
- La réglementation sur les importations et les exportations ;
- Les fascicules sur la création des sociétés anonymes (S.A.) et les Sociétés à Responsabilités Limitées (S.A.R.L.).

2. Des Périodiques

- Le courrier consulaire. Il diffuse mensuellement les textes réglementant la vie économique, les marchés administratifs, les principaux indicateurs économiques (prix, salaires, budget) et demandes de produits ;
- Le bulletin économique et fiscal (une revue bi-mensuelle spécialisée dans les questions fiscales et douanières). Il interprète la jurisprudence pour la rendre plus compréhensive pour les opérateurs économiques ;
- Le répertoire des entreprises ;
- Différentes revues.

3. Une base de données

Elle est en cours d'élaboration en Foxpro et la CCIA –B compte la mettre sur Internet. Les enquêtes préliminaires ont déjà été réalisées. Elle concerne les entreprises des secteurs commercial et industriel, et des services dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 10 millions de francs CFA.

A- Autres supports informationnels

Les autres supports informationnels de la chambre de commerce sont les suivants :

- Le conseil, la formation et l'information en faveur des PME/PMI directement ou par écrit ;
- Les séminaires / ateliers de sensibilisation sur les traités de l'UEMOA, les enjeux imposés au monde économique, etc. ;
- La mise en place récente à la CCIA Ouagadougou d'un site WEB fournissant des informations sur les PME/PMI, qui n'est cependant pas encore très développé ;
- Des répertoires reçus de l'étranger (USA, Allemagne, France...)

C- Apports informationnels du BAME à la CCIA / Bobo Dioulasso

Le BAME a été réintégré le 1^{er} juillet 1999 à la Chambre de Commerce de Bobo Dioulasso comme service à part entière depuis le 1^{er} juillet 1999. Il apporte à cette Direction Régionale de la CCIA – B un savoir faire en matière:

- D'accueil, d'information et d'orientation des promoteurs ;
- D'étude et de montage des dossiers de financement ;

- D'assistance en matière de recherche de financement en faveur de la micro et petite entreprise. A ce titre, le BAME a signé des protocoles d'accord avec des nombreuses structures d'appui et de financement qui lui permettent de faciliter l'accès aux crédits à sa clientèle ;
- De suivi des activités financées ;
- De recherche de technologies pour les promoteurs avec le concours des chambres européennes (cette assistance est toutefois sommaire);
- De facturation de ses prestations de services ;
- Et un équipement informatique et bureautique performant avec un serveur et une connexion à Internet.

Paragraphe III : Besoins en services informationnels

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Ouagadougou et sa Direction Régionale à Bobo Dioulasso ont exprimés le besoin de disposer des services informationnels ci-après :

- Besoin de disposer de statistiques fiables ;
- Besoin d'informatisation de ses centres de documentation ;
- Assistance dans l'élaboration, la mise à jour et la gestion informatisée de leurs bases de données ;
- Nécessité de la mise en place d'un réseau Intranet qui relierait toutes les directions de la chambre et formation du personnel à son utilisation / gestion ;
- Besoin de disposer de l'information en temps réel à mettre à la disposition de ses ressortissants (sur les technologies, les marchés, l'approvisionnement, la recherche de partenaires, les conditions d'investissement, etc.). D'où la nécessité d'une maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles technologies de l'information (formation du personnel à l'utilisation d'Internet, l'élaboration et la mise à jour des pages WEB...) ; Voir également le rapport de l'expert international.

La chambre a élaboré récemment avec le concours de la DELGI un schéma directeur d'informatisation dont la mise en œuvre couvrira une période de 05 ans. Ce schéma permettra de couvrir plus ou moins ces différents besoins. A l'instar du Trade Point de l'ONAC, la CCIA-B dans le cadre dudit schéma prévoit un volet facilitation du commerce destiné à la vulgarisation de l'information économique et commerciale via Internet. D'où la nécessité d'une concertation entre l'ONUDI et ces deux structures pour éviter les doubles emplois et favoriser la complémentarité des actions entreprises.

SECTION III : L'ONAC

L'ONAC est un établissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère du Commerce et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

Paragraphe I : Organisation et Attributions de l'ONAC

A - Organisation

Les organes de l'ONAC sont composés de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

B- Attributions

La mission de l'ONAC est d'assurer la promotion et le développement des échanges entre le Burkina et l'extérieur, en particulier dans le domaine de l'exportation des produits burkinabè. Pour ce faire, il est chargé d'une part d'étudier les problèmes et les marchés intéressant l'exportation et l'importation et d'autre part de diffuser à titre gracieux ou onéreux l'information technique, commerciale et économique aux opérateurs économiques en vue du développement de l'exportation ;

Paragraphe II : Existant en matière de services informationnels

Pour répondre aux besoins de ses usagers en matière d'information l'ONAC met à leur disposition les services suivants :

- Des informations sur les marchés cibles et leur réglementation / normes requises, sur les opportunités d'affaires et des placement d'offres sur Internet ;
- Elle répond aux correspondances des entreprises étrangères à la recherche de débouchés ou de sources d'approvisionnement pour tel ou tel produit ;
- Formation en anglais commercial et économique au profit des entrepreneurs et d'autres publics ;
- Insertions publicitaires dans les périodiques nationaux et publication gratuite d'une lettre mensuelle ;
- Des informations sur les tendances extérieures et des statistiques ;
- Prospection sur les marchés extérieurs en faveur des produits burkinabè;

- Mise de stands à la disposition des opérateurs économiques et assistance pour mieux participer aux manifestations commerciales ;
- Il y a lieu de signaler que l'ONAC a procédé au lancement le 24 décembre 99 de la phase «information commerciale » du projet Trade Point avec l'assistance technique du CCI.

Paragraphe III : Besoins en services informationnels

A- ONAC – Bobo Dioulasso

La mission a recensé au niveau de la Direction régionale de l'ONAC de Bobo Dioulasso les besoins suivants en matière informationnelle :

- Le fonds documentaire mérite d'être remise jour ;
- Besoin de disposer de statistiques commerciales au niveau de la région (d'où la nécessité d'arriver à surmonter la méfiance des importateurs locaux qui hésitent à fournir des informations à l'ONAC) ;
- Besoin de disposer d'un répertoire fiable permettant d'identifier les exportateurs et importateurs ;
- Besoin de maîtrise de l'offre et de la demande au niveau local ;
- Besoin de maîtriser les marchés d'exportations et de ré-dynamiser les activités d'études de marchés actuellement en veille à la direction régionale ;
- Besoin de mettre des informations utiles et utilisables à la disposition des opérateurs économiques ;
- Nécessité d'une mise en place d'une cellule chargée de la normalisation et du contrôle de la qualité au sein de la Direction Régionale. ;
- Besoin d'équipements informatiques pour la D.R. (02 ordinateurs) et de formation du personnel à l'utilisation de l'outil informatique et aux nouvelles technologies de l'information (Cf aussi rapport expert international précité);

C - ONAC Ouagadougou

Les besoins sont essentiellement de deux ordres. Ce sont des besoins en équipements informatiques complémentaires et des besoins en formation à la maîtrise de ces outils informatiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

CHAPITRE II **AUTRES POINTS NODAUX PUBLICS**

Les autres structures publiques désireuses de participer au réseau comme pourvoyeuses d'informations industrielles sont les suivantes :

- Le Centre des Guichets Uniques (CGU) ;
- La Direction Générale de l'artisanat ;
- L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ;
- Le Fonds Appui pour la Promotion de l'emploi (FAPE) ;
- Le Projet d'Appui à la Création des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) ;

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée si besoin est.

SECTION I : LE C.G.U.

Le Centre des Guichets Uniques relève du Secrétariat Général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Il a été créé pour répondre à la décision du gouvernement de lever les contraintes administratives inhérentes aux opérations de commerce et d'investissements.

Le CGU est constitué du guichet unique des investissements, du guichet unique du commerce et du service de l'administration, de l'information et de la documentation.

Il permet aux opérateurs économiques de recueillir les informations sur les formalités à effectuer et de gagner du temps en regroupant en son sein tous les services de l'administration auprès desquels les opérateurs économiques doivent remplir les formalités en matière d'investissements, de création d'entreprises, et d'exercice de la profession de commerçant.

Les services informationnels suivants sont disponibles au CGU :

- Il met gracieusement des éléments d'information à la disposition des opérateurs économiques leur permettant de réaliser des études de marchés ;
- Il informe les opérateurs économiques sur la réglementation applicable aux activités qu'ils veulent entreprendre et sur les règles de l'OHADA ;
- Les opérateurs économiques peuvent vérifier auprès de ses services les informations obtenues ailleurs.

Besoins en services informationnels :

- Une base de données fiables et informatisées sur les entreprises ;
- besoin d'un site WEB pour faire connaître ses activités à l'extérieur, notamment sur les formalités à remplir en matière d'investissements, de création d'entreprises et d'exercice de la profession de commerçant, les délais applicables, etc.
- formation de son personnel en matière de création, de gestion et de mise à jour des pages WEB ;
- besoin de disposer des informations nécessaires lui permettant de répondre aux attentes de ses usagers en matière de recherche de fournisseurs et de débouchés pour leurs produits.
- Besoin d'un réseau INTRANET au CGU et formation de son personnel à son utilisation / gestion (Cf rapport expert international également).

SECTION II : LA DIRECTION GENERALE DE L'ARTISANAT

La DGA assure au sein du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, les services d'orientation, de suivi / évaluation, de réglementation / de contrôle, d'appui-conseil et de prises de mesures incitatives en faveur du secteur artisanal.

Elle est composée de la Direction de la Coordination et de la Promotion Artisanale et de la Direction de l'Organisation et de la Législation. Elle met les services suivants sont à la disposition des PME/PMI du secteur artisanal:

- Informations commerciales et marketing , études de marchés ;
- La législation, la réglementation et l'environnement socio –économique ;
- Des informations sur les coûts de facteur de production ;
- Les informations sur les marchés de l'UEMOA et hors UEMOA ;
- Des informations sur l'infrastructure disponible, etc.

Les besoins en services informationnels ci-après ont été exprimés par la Direction Générale :

- Information sur les marchés / débouchés pour les produits de l'artisanat ;
- Meilleure information sur l'environnement économique, juridique ;
- Besoin d'une base de données fiable et informatisée ;

SECTION III : L'INSD

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), est placé sous la tutelle technique et financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Il se spécialise dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information économique, commerciale et industrielle. Il met notamment à la disposition du public les informations suivantes :

- L'indice de la promotion industrielle publié trimestriellement à partir d'une enquête sur les entreprises industrielles et commerciales ;
- Une base de données informatisée sur le commerce extérieur qui donne des informations sur les importations et les exportations du Burkina ;
- Une répertoire industriel et commercial recensant toutes les entreprises industrielles et commerciales installées au Burkina Faso ;
- Des prévisions et analyses de conjoncture à partir desquelles sont extraits trimestriellement l'opinion des chefs d'entreprises sur la conjoncture à leur niveau, le tableau de bord de l'économie (qui met l'accent sur les finances publiques), et les agrégats macro-économiques ;
- Les services des comptes nationaux.

Ces différentes informations sont actuellement mis à la disposition du public gratuitement à l'exception des demandes d'informations ayant fait l'objet de traitement particulier par les services de l'INSD. Cette structure pourrait faire bénéficier au réseau de son expertise en matière de collecte, de traitement, de diffusion et de mise à jour de l'information, ainsi qu'en matière de production de statistiques.

En retour, il pourrait saisir l'occasion offerte par le réseau pour mettre en place un système de facturation de ses services qui sont, comme mentionné, plus haut gratuits pour la plupart.

L'INSD dispose d'une structure informatisée et d'une connexion à Internet. Il a exprimé les besoins en renforcement de capacités suivants:

- Besoin de disposer d'un site WEB lui permettant de faire connaître ses activités par le monde extérieur ;
- Formation en gestion documentaire ;
- Formation en Internet (utilisation du courrier électronique, navigation sur Internet, création et gestion de site / pages WEB) ;
- Création et formation en gestion de réseau (INTRANET).

SECTION IV : LE F.A.P.E.

Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi est une structure du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale avec un statut de projet. Il est né en 1998 de la restructuration du FONAPE. Il est ouvert à tout promoteur de petite et moyenne entreprise pour un financement compris entre 1 et 10 millions de Francs CFA.

Les secteurs concernés sont l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, les prestations de service et le petit commerce. Le FAPE couvre toute l'étendue du territoire et ses domaines d'intervention sont la création et l'extension d'entreprises.

Il assiste les promoteurs en matière d'études de marché, de recherche de sources de financement, de formation en gestion d'entreprise, et de conseil / suivi / évaluation.

Le FAPE dispose d'une structure informatisée (pour le traitement de ses dossiers), de données informatisées (projets soumis, données financières, recouvrement), et d'une connexion à Internet, qu'il compte utiliser pour rechercher des sources de financements pour ses projets.

Ses besoins en services informationnels identifiés sont les suivants :

- Création d'un site WEB lui permettant de se faire connaître du monde extérieur ;
- Formation en Internet (maîtrise de la navigation sur Internet, de la création et de la mise à jour périodique de ses pages WEB) ;
- Identification des secteurs porteurs ;
- Etude de marchés / débouchés intérieur et extérieur ;
- Assistance en matière d'acquisition des équipements pour les promoteurs ;
- Recherche de sources de financement.

SECTION V : LE PAPME

Le Projet d'Appui à la création des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) travaille à l'émergence de PME/PMI viables au Burkina Faso. Il dispose de deux antennes régionales à Bobo Dioulasso et à Koudougou.

Le PAPME fournit les services suivants aux promoteurs :

- Appui conseil à la création et à l'extension d'entreprise ;
- Financement adapté à leurs besoins ;
- Appui à la recherche de fournisseurs ;
- Suivi en gestion / formation technique, administrative et financière des promoteurs ayant bénéficié de son assistance ;
- Appui ponctuel des promoteurs à l'acquisition des équipements ;
- Etudes de marchés.

Le PAPME fait rémunérer la plupart de ses services en prélevant 2% sur les taux applicables à ses prêts aux PME / PMI. Ses besoins en services informationnels se présentent comme suit :

- Renforcement des capacités en matière d'appui technologique ;
- Renforcement des capacités en appui à l'exportation ;
- Besoin d'un site WEB et d'une formation en création, gestion et mise à jour des pages WEB.

CHAPITRE III
INSTITUTIONS D'APPUI AUX PME / PMI, IDENTIFIEES COMME POINTS
NODAUX PRIVES DU RESEAU D'INFORMATION

Les structures présentées dans ce chapitre relèvent du privé. Ce sont des mouvements associatifs, des groupements professionnels, des ONG de droit burkinabè ou de droit international, ou mêmes des projets qui, dans leur plan de pérennisation, aspirent au statut de droit burkinabè.

Elles ont des compétences multiformes en matière d'appui aux PME/PMI. Elles ont accueilli favorablement la démarche de l'ONUDI et exprimé, au cours des entretiens des besoins en renforcement de capacités dont la satisfaction devrait leur permettre de participer efficacement au réseau national en tant que fournisseurs d'information industrielle. Pour des raisons pratiques le rapport ne retient ici que la Fondation Entreprendre, l'ABCERQ, l'AFS, le SIATA et le GPI, mais cette liste pourra être complétée ultérieurement si besoin est.

SECTION I : LA FONDATION « ENTREPRENDRE »

La Fondation « Entreprendre » a repris les activités de la Cellule d'appui à la Petite Entreprise de Ouagadougou (CAPEO) à la fin de l'assistance canadienne en 1998. Son conseil d'administration est composé d'entrepreneurs nationaux qui orientent et fixent les objectifs de la fondation.

A l'instar de la CAPEO, la fondation met à la disposition des entrepreneurs les services informationnels suivants:

- Informations commerciales et marketing ;
- Des études de marchés ;
- Des informations sur l'environnement socio-économique ;
- Des services d'assistance multiformes aux PME : formation, appui en - comptabilité, en production, en commercialisation et en financement ;
- Un bulletin bimestriel ;
- Un service Internet, avec messagerie électronique et serveur mais ne dispose pas encore d'un site WEB ;
- Un centre de documentation informatisé ;

Les besoins en services informationnels identifiés sont les suivants :

- Informations sur les marchés et leurs règles de fonctionnement ;
- Informations sur les technologies adaptées ;
- Informations sur les évolutions technologiques ;
- Besoin d'un site WEB ;
- Formation du personnel en Internet : Navigation, création et gestion et mise à jour de pages WEB ;
- Formation en gestion documentaire et support multimédia ;
- Réseau INTRANET et formation en gestion du réseau.

SECTION II : L'A.B.C.E.R.Q.

L'Association Burkinabè pour les Cercles de Qualité et le Management Qualitatif, regroupe des entreprises et des Administrations publiques du pays qui s'intéressent aux démarches dite de la Qualité Totale et Cercles de Qualité et aux problèmes du Management Participatif.

La qualité totale est un ensemble de techniques organisées en stratégie visant à mobiliser toute une entreprise pour obtenir une meilleure satisfaction du client au moindre coût. Quant au cercle de qualité il est constitué par un ensemble de travailleurs qui ont volontairement choisis de se réunir périodiquement, en petits groupes, pendant les heures de travail, pour discuter des problèmes de leur bureau ou de leur atelier en suivant une méthodologie et des outils auxquels ils ont été préalablement formés. Le but recherché étant de proposer à la hiérarchie des solutions aux problèmes analysés.

Les objectifs de l'ABCERQ tels que définis dans les statuts sont les suivants :

- Contribuer au progrès, à la diffusion et à la vulgarisation des techniques de qualité totale et de cercles de qualité ;
- Apporter une contribution originale au développement d'une philosophie et d'une pratique du management adaptées aux spécificités socio-culturelle du Burkina ;
- Favoriser les échanges entre les entreprises, les consultants, les services publics et les institutions par tout moyen approprié ;
- Provoquer et entretenir une coopération fructueuse avec tout mouvement d'idées relatif au management participatif ou au management de la qualité ;

- Développer une propagande active en faveur des pratiques du management participatif ;
- Développer des actions de formation de référence et assurer la formation permanente ;
- Développer tout moyen adapté pour favoriser la mise en place et la maîtrise de la qualité.

Il y a lieu, cependant, de noter que les activités ABCERQ ne touchent pas pour l'instant les PME/PMI. Elles se concentrent sur les « grands » groupes, mais l'ABCERQ envisage leur inclusion prochaine par le développement de modules adaptés à leurs besoins.

Pour répondre aux besoins d'information sur la qualité de ses membres, l'ABCERQ met actuellement à leur disposition :

- Une bibliothèque dont les ouvrages sont en anglais (deux cadres en assurent la traduction pour les membres). Une nouvelle liste d'ouvrages est actuellement en constitution ;
- Des Informations sur l'existence de normes sur le plan national et international;
- Une base de données sur les membres dont la gestion est manuelle ;
- Une formation en qualité ;
- Des activités d'appui – conseil et de suivi évaluation.

Besoins Exprimés en matière de services informationnels par l'ABCERQ:

- Renouvellement du parc informatique vieillissant : acquisition de 5 ou 6 ordinateurs performants ;
- Renforcement de l'expertise nationale en matière de gestion de la qualité ;
- Développement de certains modules de formation sur place au lieu d'en référer systématiquement à l'étranger (Asie notamment) comme c'est le cas actuellement ;
- Assistance pour l'acquisition d'ouvrages en français pour la bibliothèque et gestion informatisée de la bibliothèque ;
- Assistance à l'élaboration d'une base de données fiables pour l'ABCERQ et son informatisation ;

- Besoin d'un site WEB et formation du personnel à l'utilisation du courrier électronique, à la navigation sur Internet, à la création, à la gestion et la mise à jour de pages WEB.

SECTION III : L'A.F.S.

L'Association des Femmes Chefs d'Entreprises – « Femmes Solidarité » (AFS) a été créée en 1990 en vue de promouvoir les activités et de favoriser une plus grande participation des femmes dans les affaires.

elle n'est pas encore très structurée malgré la mise en place de deux sections à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Elle recherche en ce moment une assistance qui lui permettrait de mettre en place un secrétariat permanent qui, selon les dires de sa présidente, apporterait un appui logistique et administratif aux objectifs de l'association en même temps qu'il travaillera à l'adhésion de nouveaux membres. L'AFS envisage à court terme de transformer son secrétariat permanent en « business center ».

L'AFS souhaite participer au réseau national d'information en tant que fournisseur d'information. Ses besoins en services informationnels sont les suivants :

- Informations sur les marchés et leurs conditions d'accès (normes) ;
- Informations sur les procédés de fabrication ;
- Informations sur les équipements ;
- Informations sur les sources de financements
- Besoins en équipements informatiques (notamment 03 ordinateurs/modems et serveur pour connexion à Internet) ;
- Besoin d'un site WEB et formation à son utilisation et sa gestion;
- Informations sur les traités de l'UEMOA.

SECTION IV : LE SIATA

Le Service Inter-Africain sur les technologies Appropriées (SIATA) est une ONG de droit international. Il a été créé en 1994 par 30 ONG africaines et européennes engagées dans la technologie appropriée.

Il a pour objectifs la liaison et l'échange entre ONG, la collecte et le traitement des informations sur les technologies appropriées, le conseil aux ONG et utilisateurs finaux, la

diffusion et la vulgarisation des technologies appropriées, le financement de micro-projets à caractère innovateur ou valorisant une technologie appropriée.

Le SIATA couvre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique Centrale et organise ses activités autour de :

- La publication du Grenier, une revue trimestrielle qui constitue une tribune du « donner et du recevoir » en matière de technologie appropriée ;
- La production d'outils et de supports de diffusion et de vulgarisation des technologies appropriées ;
- La conception et la gestion d'une base de données sur les T.A. ;
- L'organisation périodique d'activités d'échanges d'expériences et de technologies entre ONG ;
- L'organisation d'ateliers et de séminaires de formation ;
- La gestion d'un fonds de micro-réalisations destiné à appuyer des initiatives innovatrices en matière de technologies appropriées.

Les besoins exprimés en matière de services informationnels se présentent comme suit:

- Assistance pour la révision de la base de données existante pour la rendre plus fiable et l'informatiser ;
- Assistance pour une meilleure publicité du SIATA, de ses activités et des technologies disponibles par les PME/PMI, qui les inciterait à recourir à lui pour l'acquisition de technologies peu coûteuses et adaptées aux réalités burkinabè ;
- Mise en place d'un réseau Intranet et d'un site WEB et formation de son personnel à leur utilisation et mise à jour ;
- Besoin en équipements informatiques, dont quatre ordinateurs; Assistance à l'extension du réseau d'information et professionnalisation du système d'offre de l'information.

SECTION V :Le Groupement Professionnel des Industriels

Le GPI s'occupe des questions liées à la réglementation fiscale et à l'environnement propice à l'épanouissement de ses membres. Il existe en son sein une distinction assez marquée entre les grandes unités, qui sont des filiales de grands groupes étrangers et qui sont très outillées et d'autre part, les petites unités qui continuent de recourir aux structures nationales d'appui pour résoudre leurs problèmes de management.

Le groupement est actuellement très peu structuré, ce qui a pour conséquence, selon les dires de ses responsables, l'absence d'une dynamique d'ensemble en son sein. Le GPI exprime le besoin de bénéficier d'une assistance en matière d'équipement informatique et de formation en Internet, qui permettraient à ses membres de tirer avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

CHAPITRE IV :
POSITION DE L'ONATEL QUANT A SA PARTICIPATION A LA CREATION DU
RESEAU NATIONAL D'INFORMATION INDUSTRIELLE

Pour la création du réseau national d'information industrielle, l'ONATEL propose trois approches :

1ère Approche :

Elle consiste en la création d'un site WEB composé de plusieurs répertoires, avec un répertoire affecté à chaque structure d'appui participant au réseau. C'est l'approche du site commun à tous les points nodaux avec des liens entre eux. Elle permet à partir du site central de visiter les pages de tous les membres du réseau en cliquant simplement sur les sous répertoires qui leur sont réservés. Le coût de la programmation des pages WEB est établi sur devis en fonction des différentes options offertes par l'ONATEL.

Le site est hébergé à l'ONATEL et un mot de passe est attribué à chaque point nodal pour l'accès au réseau commun par rentrée FTP pour la mise à jour périodique des informations le concernant.

Les recherches d'informations sur le Burkina et sur d'autres pays à travers le monde se feraient grâce aux moteurs de recherche disponibles sur Internet à savoir altavista, yahoo, excite, voilà, etc., ainsi qu'à partir de thèmes de recherche.

Dans cette perspective, le projet aura le choix entre l'utilisation du serveur central de l'ONATEL (gratuite) et celui de l'acquisition d'un serveur personnel qui suppose la mise en place d'un budget permettant de couvrir les frais de liaison spécialisée et les frais de mise en service. Il faut également prévoir un PC par point nodal pour l'accès au site WEB.

2ème Approche :

C'est l'approche dite des sites indépendants qui suppose que chaque point nodal du réseau mette en place son propre site WEB et soit relié aux autres membres du réseau par liaison spécialisée. Le coût de cette liaison spécialisée dépend du débit choisi : entre 32 kb/s et 128 kb/s.

L'approche présente l'avantage de l'autonomie des points nodaux en matière d'utilisation et de gestion des sites WEB mais aussi l'inconvénient d'être très onéreux car elle suppose que chaque point nodal ait son propre serveur et prenne en charge les frais de mise en service et les charges de son fonctionnement (redevances mensuelles et frais de liaison spécialisée).

La mise en œuvre de cette approche serait très onéreuse pour le projet.

3^{ème} Approche :

La troisième approche proposée par l'ONATEL est la mise en place d'un serveur central au sein du point focal à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, c'est à dire deux serveurs centraux.. Chaque serveur central serait relié à l'ONATEL par liaison spécialisée.

On prévoirait un PC simple équipé d'un Modem pour l'accès au réseau pour chaque point nodal du réseau.

Les avantages de cette approche sont l'autonomie par rapport à l'ONATEL et la possibilité de vendre des produits au public (connexion internet , courrier électronique, hébergement de sites WEB). La vente de ces produits générerait des rentrées financières intéressantes pour le réseau. La préférence de l'ONATEL va pour cette dernière approche.

CHAPITRE V
SYNTHESE DES BESOINS EN SERVICES INFORMATIONNELS RECENSES AU
NIVEAU DES POINTS NODAUX

Les besoins en services informationnels exprimés par l'ensemble des structures d'appui identifiées pour participer au réseau peuvent être regroupés en deux catégories :

1. Les besoins couramment exprimés par les opérateurs économiques ;
2. Les besoins en renforcement de capacités propres par les points nodaux pour leur permettre de participer efficacement au réseau.

SECTION I : Les services couramment sollicités par les opérateurs économiques

Les opérateurs économiques nationaux et étrangers recherchent quotidiennement auprès des structures d'appui :

1. Des informations sur les technologies disponibles et leur évolution ;
2. Des informations sur les marchés (débouchés UEMOA et hors UEMOA) et leurs conditions d'accès ;
3. Des informations sur les sources de financement et le partenariat ;
4. Des informations sur les sources d'approvisionnement et les fournisseurs d'équipements ;
5. Des informations sur les textes législatifs et réglementaires applicables au Burkina Faso, à la zone UEMOA et hors UEMOA ;
6. Des informations sur les coûts des facteurs de production : eau, électricité, téléphone, main œuvre, transport ;
7. Des informations sur les infrastructures disponibles ;
8. Des informations sur les procédés de fabrication (normes disponibles) ;
9. Des informations sur les services d'assistance aux PME/PMI disponibles ;
10. Des informations en matière de propriété industrielle ;
11. Des informations sur les produits disponibles pour l'exportation.

Ces informations sont aujourd'hui mises à leur disposition gratuitement. Des structures comme le BAME, le PAPME font rémunérer certains de leurs services par le prélèvement d'un certain pourcentage sur le taux d'intérêt applicable aux prêts accordés aux entrepreneurs. Mais la facturation est loin d'être une règle générale à la date d'aujourd'hui .

En outre, si les structures d'appui sont très actives en matière d'assistance financière et d'appui à la gestion aux projets, en revanche, elles n'accordent que très peu d'importance à l'assistance technologique qui reste très embryonnaire, voire inexistante. Les entrepreneurs sont ainsi quelque peu abandonnés à eux mêmes pour identifier les technologies nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. D'où le risque encouru d'acquisition de technologies inadaptées ou à des coûts prohibitifs.

Il importe donc de sensibiliser les structures d'appui sur l'importance de l'appui technologique des projets assistés, mais également de les former et de les outiller à cet effet.

En ce qui concerne la facturation des informations ainsi fournies aux promoteurs et autres publics via Internet, les discussions avec les responsables de l'ONATEL ont permis de découvrir que la facturation directe via Internet n'est pas pour l'instant possible au Burkina en raison de la non préparation des banques de la place.

En effet, cette facturation se fait généralement au travers des banques qui utilisent le nom d'identification (username); le mot de passe et le numéro de la carte de crédit pour facturer l'internaute pour le compte du réseau. Or à ce jour aucune banque de la place n'est outillée pour traiter ce genre d'information.

Il importe par conséquent les responsables du Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère de tutelle du projet, engagent dès à présent un dialogue avec les institutions financières pour la réalisation des objectifs du commerce électronique.

SECTION II : Les besoins en renforcement de capacités des points nodaux

Ce sont essentiellement des besoins qui doivent permettre aux points nodaux de mieux jouer leur rôle vis à vis des promoteurs et dans le réseau. Ces besoins en renforcement de capacités peuvent être résumés comme suit :

1. Besoins en matière d'élaboration, de gestion et de mise à jour de bases de données et de statistiques ;
2. Acquisition des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet et ses applications) et formation à l'utilisation;
3. Acquisition des outils informatiques et formation à leur utilisation.

CHAPITRE VI
EBAUCHE D'UNE BASE DE DONNES INDUSTRIELLES

SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Sous secteur alimentaire

- . Minoterie
- . Aliments de Bétail
- . Corps gras et fromagerie
- . Jus de fruits
- . Fruits séchés
- . Etc.

Sous secteur Textile

- . Confection
- . Couture
- . Tissage
- . Teinture
- . Etc.

Sous secteur Cuirs et Peaux

- . Maroquinerie
- . Etc.

Le rapport prend pour exemple, la minoterie / sous secteur Alimentaire / Secteur Agroalimentaire. Toutes les autres composantes du sous secteur alimentaire et des sous secteurs Textile et cuirs et peaux peuvent être organisées de la même manière.

Sous secteur Alimentaire

I. Minoterie

A. Entreprises concernées par la minoterie

1. Nom de la Société :
Adresse complète :
Effectifs :
Fax :
Téléphone :

Responsable de l'exportation :
 Activités :
 Banques :
 Produits disponibles pour l'exportation :
 Date de remise à jour de ces données :

2. Dans cette rubrique on pourra mettre
 autant d'adresses que possible

B. Technologies disponibles en matière de minoterie

1. Equipements de minoterie disponibles

. Nom de la Société Fournisseur :
 Adresse complète :
 Effectifs :
 Fax :
 Téléphone :
 Responsable de l'exportation :
 Activités :
 Banques :
 Produits disponibles pour l'exportation :
 Date de remise à jour de ces données :

- . Dans cette rubrique on pourra mettre
 autant d'adresses que possible

3. Procédés de Fabrication (Normes)

. Nom de la Société Fournisseur :
 Adresse complète :
 Effectifs :
 Fax :
 Téléphone :
 Responsable de l'exportation :
 Activités :
 Banques :
 Produits disponibles pour l'exportation :
 Date de remise à jour de ces données :

- . Dans cette rubrique on pourra mettre
 autant d'adresses que possible

C. Sources de Financement et services d'assistance disponibles

1. Structures d'appui intervenant dans le secteur

- . Nom:
 - Adresse complète :
 - Fax :
 - Téléphone :
 - Domaine d'intervention:
 - Critère d'intervention :
 - Personne à contacter :
 - Produits disponibles :
 - Date de remise à jour de ces données :
- . Dans cette rubrique on pourra mettre autant d'adresses que possible

D. Débouchés extérieurs (UEMOA et Hors UEMOA)

1. Entreprises UEMOA intéressées par les produits /minoterie

- . Nom:
 - Adresse complète :
 - Fax :
 - Téléphone :
 - Domaine d'intervention:
 - Critère d'intervention :
 - Personne à contacter :
 - Produits disponibles :
 - Date de remise à jour de ces données :
- . Dans cette rubrique on pourra mettre autant d'adresses que possible

2. Entreprises Hors UEMOA intéressées (si applicable)

- . Nom:
- Adresse complète :
- Fax :
- Téléphone :
- Domaine d'intervention:
- Critère d'intervention :

Personne à contacter :
 Produits disponibles :
 Date de remise à jour de ces données :

- Dans cette rubrique on pourra mettre autant d'adresses que possible

E. Sources d'Approvisionnement UEMOA et Hors UEMOA

1. Matières Premières disponibles UEMOA

- Nom de la Société Fournisseur :
 Adresse complète :
 Effectifs :
 Fax :
 Téléphone :
 Responsable de l'exportation :
 Activités :
 Banques :
 Produits disponibles pour l'exportation :
 Date de remise à jour de ces données :

- Dans cette rubrique on pourra mettre autant d'adresses que possible

2. Matières Premières disponibles Hors UEMOA

- Nom de la Société Fournisseur :
 Adresse complète :
 Effectifs :
 Fax :
 Téléphone :
 Responsable de l'exportation :
 Activités :
 Banques :
 Produits disponibles pour l'exportation :
 Date de remise à jour de ces données :

- Dans cette rubrique on pourra mettre autant d'adresses que possible

F. Textes applicables (conditions d'investissement)

1. Textes législatifs applicables :
2. Textes réglementaires applicables

G. Coûts des Facteurs de Production

1. Eau :
2. Electricité :
3. Téléphone :
4. Main d'œuvre :
5. Transport :
 - . Aérien
 - . Route
 - . Chemin de Fer

H. Infrastructures disponibles**1. Zones Industrielles :****. Ouagadougou :**

- . Adresse complète de la zone industrielle :
- Conditions / critères d'éligibilité :
- Personne à contacter :
- Autres informations pertinentes :

. Bobo Dioulasso :

- . Adresse complète de la zone industrielle :
- Conditions / critères d'éligibilité :
- Personne à contacter :
- Autres informations pertinentes

. Banfora :

- . Adresse complète de la zone industrielle :
- Conditions / critères d'éligibilité :
- Personne à contacter :
- Autres informations pertinentes :

2. Autres Zones Aménagées :

. SIAO :

Adresse complète du SIAO :
Conditions / critères d'éligibilité :
Personne à contacter :
Autres informations pertinentes :

. Z.A.D. (Zone d'Activités Diverses) :

Adresse complète de la ZAD:
Conditions / critères d'éligibilité :
Personne à contacter :
Autres informations pertinentes :

RECOMMANDATIONS

Pour la mise en œuvre du projet, la mission recommande :

1. Le choix de l'ONAC / Ouagadougou et le BAME / CCIA / Bobo Dioulasso, comme les deux points focaux à partir desquels le réseau sera bâti. Ce choix est motivé, entre autres, par leur savoir faire en matière de services informationnels et la qualité de leurs équipements informatiques et bureautiques ;
2. L'élaboration de modules de formation appropriée en réponse aux différents besoins en renforcement de capacités exprimés par les points nodaux. Il est également nécessaire de les aider à s'équiper pour leur permettre de jouer au mieux leur rôle dans la réussite du projet ;
3. De retenir la troisième approche proposée par l'ONATEL (serveur central relié à l'ONATEL par liaison spécialisée) qui permettra de générer des revenus additionnels importants pour le réseau par la vente des produits Internet aux clients. Ces revenus, ajoutés à ceux provenant de la facturation des services informationnels seront un atout majeur dans la stratégie de pérennisation du réseau.
4. En ce qui concerne la facturation des services informationnels, compte tenu de l'absence pour l'instant d'un environnement favorable au commerce électronique, il est recommandé que la visite des sites et la consultation des informations d'ordre général comme les textes applicables, les infrastructures disponibles, etc., soient gratuites. La facturation n'intervenant que pour des informations très spécifiques nécessitant plus de recherches, comme les technologies, les procédés de fabrication, etc. Le mécanisme de facturation devra être établi de commun accord avec les points nodaux et les prix raisonnables pour ne pas dissuader les usagers. On peut également opter pour le système de facturation progressive dont le but est de réduire la résistance des opérateurs économiques qui étaient habitués à recevoir l'information gratuitement.;
5. Que le Ministère de tutelle, à savoir le Ministère de l'Industrie et du Commerce, engage dès à présent des discussions avec les banques pour la mise en place des outils et des mécanismes nécessaires au démarrage et au développement du commerce électronique ;
6. Le recours aux moteurs de recherche disponibles sur Internet et au réseau d'information de l'ONUDI comme sources majeures permettant de mettre les informations à la disposition des opérateurs économiques en temps réel ;
7. L'organisation d'un séminaire de diffusion, au profit des opérateurs économiques, des structures d'appui publics et privés et du public afin de les sensibiliser et de susciter leur adhésion au réseau (appropriation). Les conclusions et recommandations issues de ce séminaire permettront d'enrichir le contenu du réseau, serviront de base pour l'élaboration d'un document de projet pour la mobilisation de ressources financières pour le projet (soumission aux bailleurs de fonds de l'ONUDI, y compris le PNUD).
8. Le point 7 sera la première étape du projet dont le plan d'exécution, en deux phases, se présente comme suit :

1^{ère} Phase : Budget de 49000 USD pour réaliser le point 7. Au cours de cette phase, un document de projet sera préparé pour l'ensemble des points focaux et nodaux retenus et sera soumis aux bailleurs de fonds de l'ONUDI, y compris le PNUD ;

Le budget de la première phase se décompose comme suit :

LB 11.50	Expert International	1h/m	11.500	USD
LB 13.00	Appui administratif		500	USD
LB 16.00	Voyages 2 experts ONUDI	siège	8900	USD
LB 17.00	Experts nationaux NTIC	(4)	8000	USD
LB 33.00	Formation / Séminaire	à Ouagadougou	8000	USD
LB 35.00	Equipements Points Focaux		9000	USD
LB 51.00	Divers et imprévus		4000	USD
LB 99.00	Total		49.000	USD

2^{ème} Phase : Budget de 250 000 USD pour l'exécution à proprement parler du projet de réseau d'information industrielle au Burkina Faso.

BIBLIOGRAPHIE

1. Arrêté N° 99/MCIA/SG/DGDI portant organisation, attribution et fonctionnement de la Direction Générale du Développement Industriel ;
2. Rapport sur le système d'information de la DGDI, Agence de Promotion des Investissements, Mr Guy Paugam ;
3. Etude sur les structures d'appui au Secteur Privé : Pistes de complémentarité et perspectives de pérennisation ;
4. Fondation « entreprendre », CAPEO ;
5. Présentation du projet « Trade Point du Burkina Faso » du Burkina Faso, Office National du Commerce Extérieur ;
6. Document du programme « Amélioration de la compétitivité des industries agro-alimentaires en vue de la création d'emploi au Burkina Faso » ;
7. Notice d'information du Fonds d'Appui à la Promotion de l'emploi (FAPE) ;
8. Rapport sur la mise en œuvre de la banque de données socio-économiques, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Burkina Faso ;
9. Rapport sur la finalisation du schéma de la banque de données socio-économique, INSD, janvier 1999 ;
10. Brochure de présentation du Centre des Guichets Uniques ;
11. Répertoire des Institutions d'appui et des organisations professionnelles, 1998 ;
12. Promotion du secteur privé au Burkina Faso : « les PME/PMI et les micro-entreprises, PNUD, septembre 1994 ;
13. Promotion du secteur privé au Burkina Faso : « l'information économique, financière et commerciale des entrepreneurs et de promoteurs d'entreprises », PNUD, septembre 1994 ;
14. Note de présentation du BAME, juillet 1999 ;
15. Brochure de présentation du PAPME ;
16. Document de projet « création d'un secrétariat permanent », Association Femmes Solidarité (AFS), octobre 1999 ;
17. Brochure de présentation du SIATA ;
- 18.** Brochures de présentation de l'ABERCQ et de la CCIA-B.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

1. Madame Safyatou Ba, Coordinatrice nationale du Programme Intégré de l'ONUDI au Burkina ;
2. Monsieur Michel Ky, Directeur du Centre des Guichets Uniques ;
3. Monsieur Nazaire Paré, Directeur Générale de l'Artisanat / MCIA ;
4. Monsieur Salifou Sawadogo, Directeur Générale du FAPE ;
5. Monsieur Django Charly Hébié, Directeur de la Promotion des Investissements à la CCIA-B / Ouagadougou ;
6. Monsieur Rufin Kaboré, Informaticien à la CCIA-B / Ouagadougou ;
7. Monsieur Bonkougou, Directeur des études économiques à l'INSD ;
8. Madame Rachel Yé, Responsable du service de la Formation au PAPME ;
9. Monsieur Moustapha Yankamari, ONAC ;
10. Monsieur Issoufou Zouré, Directeur de la Promotion des Investissements / DGDI ;
11. Monsieur Jean Pierre Ouédraogo, Directeur la Fondation « Entreprendre » ;
12. Monsieur Etienne Bayala, DGDI ;
13. Madame Balakissa SOURA, Directrice Régionale de l'ONAC / Bobo Dioulasso ;
14. Monsieur Abdourahamane Traoré, Chef de Service Promotion des Entreprises, CCIA-B / Bobo Dioulasso ;
15. Madame Agnès Ouattara, CCIA-B / Bobo Dioulasso ;
16. Monsieur Félix Sanon, Chef de projet BAME ;
17. Monsieur Denis KIMA, Secrétaire Général du Groupement Professionnel des Industriels ;
18. Monsieur Kizita Degber DA, Directeur Régional MCIA Bobo Dioulasso ;
19. Madame Josephine Ouédraogo, Chef du Service Industrie, MCIA Bobo Dioulasso ;
20. Monsieur Emmanuel Guigma, FASONET / ONATEL ;
21. Monsieur Abel Dossoumou, Secrétaire Exécutif du SIATA ;
22. Monsieur Justin Bayili, Secrétaire Permanent de l'ABCERQ ;

23. Madame Victorine Ouandaogo, Présidente de Femmes Solidarité ;

24. Monsieur Bagayan Benjamin, Directeur de la Formation et l'Information Commerciale de l'ONAC.